

Et si vous parrainiez une ruche ?



Le projet

Pratiquant depuis une dizaine d'années une apiculture semi-professionnelle en Cévennes, j'ai décidé d'en faire mon activité principale. Et pour en extraire un revenu raisonnable et obtenir le statut agricole, il me faut doubler mon cheptel.

Je réduis sensiblement les investissements en fabriquant mes ruches - sur place à La Brousarède - et je produis également une part de mes essaims.

Mais c'est incontournable, il va bien falloir acheter les essaims complémentaires.

Le parrainage me permettra de récolter les fonds nécessaires à cet investissement.

Pour en savoir plus sur *Les miels de La Brousarède*,
n'hésitez pas à aller butiner sur mon site : <http://brousarède.e-monsite.com/>

Pourquoi parrainer des ruches

C'est avant tout un soutien actif à l'apiculture, puisque le parrain « prête » de l'argent à l'apiculteur... qui le remboursera en miel.

Le montant d'un parrainage couvre l'achat d'un essaim et le toit qui l'abritera.

C'est pour l'apiculteur une solution alternative, qui lui permet d'augmenter son cheptel tout en restant indépendant des organismes bancaires généralement peu enclins à financer de petits projets. De son côté, en plus de permettre à un apiculteur de s'installer, le parrain est approvisionné en miel.

Et comme c'est aussi l'occasion d'un cadeau original,
n'attendez plus, offrez une ruche sans darder !

Concrètement

Pour 150 €, vous parrainez une ruche et chaque automne pendant 3 ans vous recevrez en retour 3.5 kg de miel. Si vous êtes intéressé, découvrez les modalités du contrat de parrainage au verso.

Contrat de parrainage, campagne 2015-2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

Nombre de ruche(s) parrainée(s) :

Montant du parrainage :

Retrait à la ferme ou Envoi par colis

Conditions liées au contrat

- Le contrat est passé entre le parrain sus-nommé et Philippe Jestin.
- Dans la limite des parrainages disponibles.
- Le parrainage d'une ruche est fixé à 150 € (chèque à l'ordre de Philippe Jestin).
- Le parrain recevra par an, et durant les 3 années qui suivent la signature de ce contrat, 3.5 kg de miel issus de la production de l'apiculteur.
- Ils seront conditionnés en pots de 500 g (7 pots/an) et disponibles à la ferme à partir du mois de septembre. Un envoi par colis est possible, frais de port en sus (45 € par ruche parrainée).
- En cas de difficultés de production, l'apiculteur se réserve la possibilité de repousser d'une année votre approvisionnement en miel.
- Le reçu de parrainage ci-dessous vous sera renvoyé dans les meilleurs délais.



Merci d'envoyer votre contrat de parrainage à Philippe Jestin, La Brousarède, 48 240 St André de Lancize.

Reçu à remplir par l'apiculteur - campagne de parrainage 2015-2017

Je, soussigné Philippe Jestin, reconnais avoir reçu
le
la somme de €
de M./M^{me}
pour le parrainage de ruche(s) .

En échange, vous recevrez par ruche parrainée 3,5 kg de miel par an pendant
3 ans (voir conditions du contrat de parrainage).

Fait à La Brousarède,
le